

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-899/PCG prescrivant la suspension du permis de conduire.

n° 75-899/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
14 mai 1975

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1975

Date du numéro
10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont suspendus pour une durée de quinze jours : le permis de conduire n° 429-430/67, cat. B-C, délivré le 17 mai 1967 par les TP de Djibouti à M. Elmi Bouh Ryaleh, né en 1947 à Ali-Sabieh (TFAT), fils de Bouh Ryaleh et de Kadidja Matan, chauffeur (Société Colas Galafi), demeurant Q. 6, rue 25, M. 44, à Djibouti. Le permis de conduire n° 660 836, cat. B, délivré le 9.6.72 par le préfet de la Gironde (33) à M. Freslin Jean-Claude, né le 11 juillet 1953 à Libourne (33), fils de Robert et de Bouget Pierrette, militaire au SMB, demeurant DSMB, îlot du Héron, à Djibouti. Le permis de conduire n° 142-143-144/69, cat. B-C-E, délivré le 12.2.69 par les TP de Djibouti à M. Gambelli Marco Aurello, né le 15 mars 1943 à Asmara (Ethiopie), fils de Quintilic et de Zaitu Ogbante, directeur de société, demeurant route du Héron, dernière maison à gauche, T. 3405, à Djibouti. Le permis de conduire n° 54 124, cat. B, délivré le 17.9.62 par le préfet de la Drôme (26), à M. Garayt Jacques, né le 16 septembre 1942 à Voulte/Rhône (07), fils de Marcel et de Fauard Claudia, militaire, demeurant au DSMB, lot du Héron, à Djibouti. Le permis de conduire n° 871 325, cat. B, délivré le 7.7.69 par le préfet du Nord (59) à M. Kruczinski Henri, né le 6.11.49 à Bruay-en-Artois (62), fils de Henri et de Switas Véronique, maréchal des logis-chef, demeurant au DSMB, îlot du Héron, à Djibouti. Le permis de conduire n° 324/75, cat. B, délivré le 28.2.75 par les TP de Djibouti à M. Mirta Romain, né le 4 décembre 1954 à Saint-Espirit (Martinique), fils de Jacques et de Deblond Marie, militaire, demeurant camp Lelong, à Djibouti. Le permis de conduire n° 393/62, cat. B, du 1.6.62 et n° 1050-1051/73, cat. C-D, délivré le 6.10.73 par les TP de Djibouti à M. Mohamed Daher Bodleh, né en 1941 à Djibouti, fils de Daher Bodleh et de Amina Houssein, chauffeur, propriétaire d'autobus, demeurant Q. 3, Bd 16, M. 42, à Djibouti. Le permis de conduire n° 78/50/01/06/75, cat. B, délivré le 19.11.70 par le préfet des Yvelines (78) à M. Renard Christian, né le 6 janvier 1950 à Paris 15° (75), fils de Léon et de Bernard Denise, militaire, BA 188, demeurant rue Bourhan-Bey (Bt Salavouras), à Djibouti.

Art. 2

— Sont suspendus pour une durée de trois semaines : Le permis de conduire n° 73/64, cat. B, délivré le 31.1.64 par les TP de Djibouti à M. Abdou Kassim Saïd, né en 1942 à Djibouti, fils de Kassim Said et de Fatma Salem, chauffeur de taxi, demeurant Q. 1, Bd 12, M. 26, à Djibouti. Le permis de conduire n° 953/62, cat. B, délivré le 12.01.62 par les TP de Djibouti à M. Ali Saleh Abdallah, né en 1942 à Moka (Yémen), fils de Saleh Abdallah et de Atica Aziz, exploitant de-taxi, demeurant rue 14, M. 53, à Ambouli. Le permis de conduire n° 1264/74, cat. B, délivré le 23.11.74 par les TP de Djibouti à M. Ali Saleh Houssein, né en 1953 à Djibouti, fils de Saleh Houssein et de Sahadou Abdallah, employé à la Société Ries, demeurant Q. 2, Khor Bourhan, M. 59, à Djibouti. Le permis de conduire n° 1067/74, cat. B, délivré le 12.10.74 par les TP de Djibouti à M. Said Elmi Rayaleh,

né en 1952 au Petit-Bara (TFAI), fils de Elmi Rayaleh et de Amena Ali, camionneur, demeurant Q. 6, rue des Issas, M. 3, près du chef de quartier, à Djibouti.

Art. 3

Sont suspendus pour une durée d'un mois : Le permis de conduire n° 19 941, cat. B, délivré le 8.12.54 par le préfet de Dakar (Sénégal) à M. Bectarte Claude, né le 28 février 1927 à Welles Perennes (60), fils de René et de Vasseur Henriette, conseiller technique, demeurant place Marco-Polo à Djibouti. Le permis de conduire n° 815 785, cat. B, délivré le 30.5.68 par le préfet du Nord (59) à M. Dufour Gérard, né le 21 mai 1946 à Toulon (83), fils de Henri et de Daumas Marie, militaire, BA 188, demeurant BA 188, à Djibouti. Le permis de conduire n° 5536, cat. B, délivré le 13.11.72 par le préfet du Nord (59) à M. Flament Christian, né le 1er avril 1948 à Lambertsat (59130), fils de feu Gaston et de Vanhouthleglem, militaire, demeurant plateau du Serpent, lotissement 315, à Djibouti. Le permis de conduire n° 559139, cat. A, du 3.12.68 et n° 599 804, cat B, délivré le 4.5.70 par le préfet de la Gironde (33) à M. Lauzin Jean-Marie. fils de Guy et de Ferrer Michèle, militaire, c/chef, demeurant 5° RIAOM, à Djibouti. Le permis de conduire n° 545/73, cat. B, délivré le 8.6.73 par les TP de Djibouti à M. Marchioro Daniel, né le 20 mai 1955 à Toulon (83), fils de René et de Bernard Françoise, employé établissement Marill demeurant lotissement de l'Aérogare, à Ambouli. Le permis de conduire n° 121 203, cat. B, délivré le 20.1.68 par le préfet du Gard (30) à M. Vallet Gérard, né le 29 août 1949 à Medea (Algérie), fils de René et de Grassi Charlotte, militaire, demeurant BA 188, Djibouti.

Art. 4

Sont suspendus pour une durée d'un mois, 15 jours : Le permis de conduire n° 911/71, cat. B, délivré le 9.6.71 par les TP de Djibouti à M. Ali Barreh Dayah, né en 1952 à Djibouti. fils de Barreh Dayah et de Fatma Dirieh, chauffeur, demeurant Q. 7, Av. 36, M. 34, à Djibouti. Le permis de conduire n° 459/75, cat. B, délivré le 22.3.75 par les TP de Djibouti à M. Hayano Daniel, né le 7 mai 1955 à Benîot (Réunion), fils de feu Jean-Maurice et de Alamel Thérèse, militaire, demeurant lot. Les Castors n 32 — La Confiance — La Réunion.

Art. 5

— Est suspendu pour une durée d'un mois, 21 jours : Le permis de conduire n° 1461/71, cat. B, du 29.9.71 et n° 1053/73, cat. C, délivré le 6.10.73 par les TP de Djibouti à M. Abdoukader Awaleh Nour, né le 16 février 1950 à Djibouti, fils de Awaleh Nour et de Kadidja Ahmed, chauffeur, demeurant Q. 7, à Djibouti.

Art. 6

— Sont suspendus pour une durée de deux mois: Le permis de conduire n° 683/65, cat. B, délivré le 12.11.65 par les TP de Djibouti à M. Abdi Ahmed Hassan, né en 1938 à Djibouti, fils de Ahmed Hassan et de Ardo Farah, serveur à La Siesta, demeurant Q. 7, Av. 36, M. 53, à Djibouti. Le permis de conduire n° 312-313/59, cat. B-C du 11.9.59 et n° 555-556/69, cat. D-E, délivré le 14.5.69 par les TP de Djibouti à M. Ahmed Handoule Warfa, né en 1939 à Doudah (TFAI), fils de Handoule Warfa et de Alou Obsieh, commerçant, demeurant Q. 4, Bd 12, M. 110, à Djibouti. Le permis de conduire n° 260/69, cat. B, du 12.3.69 et n° 1037/74, cat. C, délivré le 8.10.74 par les TP de Djibouti à M. Ali Mohamed Ali, né en 1951 à Hagar (Sud-Yémen), fils de Mohamed Ali et de Chamis Mohsein, demeurant Q. 2, Bd 20, M. 32, à Djibouti.

Art. 7

— Est suspendu pour une durée de 2 mois, 15 jours : Le permis de conduire n° 412/67, cat. B, du 10.5.67 et n° 586-587/68, cat. C-D, délivré le 24.4.68 par les TP le Djibouti à M. Ahmed Nasser Ali, né en 1945 à Ambouli (TFAI), fils de Nasser Ali et de Kamisso Mohamed, chauffeur, demeurant Av. 15, n° 21, à Ambouli.

Art. 8

— Sont suspendus pour une durée de trois mois : Le permis de conduire n° 22, cat. B-C, délivré le 20.07.62 par les TP de Djibouti à M. Mouhoumed Habaneh Absieh, né en 1936 à Djibouti, fils de Habaneh Absieh et de Kadidja Mohamed, transporteur

public de marchandises, demeurant Q. 1, Bd 4, M. 5, à Djibouti. Le permis de conduire n° 56/71, cat. B, délivré le 13.1.71 par les TP de Djibouti à M. Moussa Adaweh Bogoreh, né en 1939 à Ali-Sabiebh, fils de Adaweh Bogoreh et de Aouah Bileh, vendeur-livreur, demeurant Q. 6, rue 30, M. 16, à Djibouti.

Art. 9

— Sont suspendus pour une durée d'un an : Le permis de conduire n° 190 34, cat. B, délivré le 12.3.56 à Grenoble (38) et n° 2707, cat. A-C-D-E, délivré le 20.8.60 par le préfet de l'Ardèche (07) à M. Colenson Bernard, né le 25 janvier 1938 à Aubenas (07), fils de René et de Rouvier Marthe, employé 'chez Coubèche, Dt. Glacière « Coubèche », à Djibouti. Le permis de conduire n° 36-37/46, cat. B-C, du 29.1.46 et n° 783/61, cat. D, délivré le 24.11.61 par les TP de Djibouti à M. Egue Miguil Farah, né en 1929 à Djibouti, fils de Miguil Farah et de Olus Haga, chauffeur aux TP, demeurant Q. 6, rue 35, M. 9, à Djibouti.

Art. 10

— Est suspendu pour une durée de deux ans: Le permis de conduire n° 161-162, cat. B-C, délivré le 27.12.63 par les TP de Djibouti à M. Deruyter Robert, né le 28 août 1914 à Lille (59), fils de Louis et de Woinsky Yvonne, commerçant, demeurant «Petit Prince», à Ambouli.

Art. 11

— Est suspendu définitivement : Le permis de conduire n° 926/62, cat. B, délivré le 16.11.62 par les TP de Djibouti à M. Robleh Negueyeh Farah, né en 1941 à Holl Holl, fils de Negueyeh Farah et de Aïcha Yeh, chauffeur, demeurant Q. 7, rue Nasser, M. 5, à Djibouti.
